

Réunion du 30 octobre 2022 à 20 heures 30

Convocation en date du 25 octobre 2022.

Sont présents : M. BÉCARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie,
M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme FORT Agnès, Mme GAYRIN Laure,
Mme LABORDE Charlène, M. PAGES Lilian, M. ROUSSEAU Philippe.

Absent excusé : aucun

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 h 45.

Mme CAMICAS Anne-Marie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 02 octobre 2022 est lu et approuvé par le Conseil Municipal, il est signé par le maire et la secrétaire de séance.

RÉUNIONS COMMUNAUTÉ de COMMUNES

RPI ST GERME / ST MONT

Toujours un problème d'odeurs qui vient du dysfonctionnement de la VMC double flux posée lors de la construction de l'école.

Le changement de la carte de programmation coûterait 6 000 € sans garantie du bon fonctionnement.

A l'unanimité, il est voté la pose d'une VMC simple flux pour un montant des travaux de 28 000 €.

CENTRE de SANTÉ

La délibération concernant le coût par habitant (2,32 €) pour la participation aux frais engagés pour le centre de santé a été retoquée par les services du contrôle de légalité car, un montant prévisionnel de 6 € par habitant avait été voté au budget initial.

Pour l'exercice 2022, ce montant sera à payer par les communes par un fonds de concours.

A partir de 2023, une participation annuelle par transfert de charge est à évaluer par la CLETC.

TAXE d'AMÉNAGEMENT

16 communes de la CCAA l'appliquent sur leur territoire avec un taux variant de 1 à 5 %.

Depuis le vote de la loi en juin 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, un pourcentage de cette taxe est à reverser à la CCAA.

La moyenne nationale étant de 20 %, c'est ce taux de reversion qui est adopté pour la CCAA.

VÉRIFICATIONS

L'analyse microbiologique des cantines des écoles a été réalisée : coût 6 000 €,

L'analyse de la qualité de l'air pour les crèches (nouveau 2022) : coût 6 000 €.

CATASTROPHES NATURELLES

Suite à l'information distribuée sur la commune, beaucoup de demandes nous sont parvenues. Nous allons faire un dossier de demande de reconnaissance en catastrophes naturelles suite à la sécheresse de 2022.

RÉVISION LOYER LOGEMENT ÉCOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire, conformément au contrat de location, la révision du loyer du logement bâtiment école du locataire Monsieur Marc LEBETTRE.

Ce loyer peut être augmenté de 3,49 % selon l'indice de référence des loyers du 3^e trimestre 2022.
Le loyer actuel est de 443,64 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide une augmentation de 3,49 % et fixe le montant de ce loyer à 459,12 € au 1^{er} décembre 2022.

VOIRIE COMMUNALE

Le dernier banquetage a été réalisé par l'entreprise DANÉY à qui avait été octroyé ce lot à l'appel d'offres.

Les 44 heures de pelle mécanique pour le curage des fossés ont été faites et l'agent technique territorial a ensuite nettoyé les têtes de ponts.

POINT sur INVESTISSEMENT

Les travaux d'isolation thermique au logement de l'école ont été faits par l'entreprise DAUGA début octobre.

La réparation du mur du cimetière à Lapujolle est terminée. (Entreprise DUGARRY)

Eric CAUZETTE a passé l'épareuse sur le pourtour des parcelles des peupliers et a élagué les haies du cimetière de Lelin.

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé qu'un récup-verres soit placé à Lapujolle, nous verrons avec le SICTOM pour l'emplacement idéal.

De même, la pose d'un miroir est à prévoir face à l'église de Lapujolle pour faciliter la circulation des véhicules à ce croisement.

Le comité des fêtes nous signale qu'il serait nécessaire de renforcer la sécurité de la porte du local annexe de la salle des fêtes afin qu'ils puissent stocker plus de matériel en toute sécurité.

La réunion s'achève à 23 h 30.

M. DUCOURNAU Marc

Mme CAMICAS Anne- Marie